

Appel à propositions d'actions éducatives

Programme d'éducation au territoire
Année scolaire 2023/24

I. Contexte

Le Parc met en place un programme d'éducation au territoire destiné aux établissements scolaires situés sur son périmètre. Ce programme est financé par les Régions Centre et Pays-de-la-Loire.

Les enseignants, en accord avec l'Éducation Nationale, sont invités à solliciter l'accompagnement du Parc pour mener des projets éducatifs liés à l'environnement, aux patrimoines et/ou au développement durable. En fonction du thème des projets, du niveau des élèves et des besoins exprimés, un accompagnement technique est proposé aux enseignants concernés.

Cet accompagnement est confié à des intervenants spécialisés, éducateurs à l'environnement et aux patrimoines, aux compétences techniques et pédagogiques avérées, réunis au sein du réseau éducatif du Parc. Ce programme est présenté sur le site Internet du Parc : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/animations-de-la-maternelle-au-lycee>.

II. Le programme d'éducation au territoire

1 - FINALITE

Pour les Parcs naturels régionaux

« L'éducation au territoire vise à transmettre des valeurs qui favorisent un développement harmonieux et équilibré des personnes mais aussi du territoire comme de la planète ». (cf. Fédération des Parcs 2010).

Dans la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Contribuer à l'éducation des citoyens de demain : éduquer des jeunes, conscients des caractéristiques de leur territoire de vie et ouverts sur le monde

En accompagnant des projets d'enseignants sur le temps scolaire, le Parc vise :

- le développement d'une relation positive avec le vivant, les patrimoines,
- la mise en relation des éléments naturel, bâti ou culturel à des activités humaines,
- la compréhension de l'interdépendance entre tous les êtres vivants et l'identification de la place de l'élève dans ce système,
- l'ouverture culturelle et territoriale,
- le positionnement de citoyen face aux enjeux du territoire et à son évolution,
- la prise en compte des impacts du changement climatique sur les patrimoines naturels, paysagers et bâtis et les adaptations nécessaires.

2 - NIVEAUX SCOLAIRES

Sur l'ensemble des thématiques, le Parc souhaite accompagner :

- **15 % de cycles 1** (PS-MS-GS),
- **30 % de cycles 2** (CP-CE1-CE2),
- **35 % de cycles 3** (CM1-CM2-6^{ème}),
- **20 % de cycles 4** (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) et lycées (enseignement général, agricole, professionnel).

III. Thématiques du programme

Les animations proposées par les membres du réseau pour l'année scolaire 2022/23, doivent être en liaison avec les thèmes :

- Nature proche
- Cœur de nature
- Eau, Loire et rivières
- Pierre et troglodyte
- Semer, élever, manger
- Effet climat

IV. Sujets prioritaires

4 sujets prioritaires sont définis, en liaison avec les travaux de la Commission Éducation :

- accompagnement de projets d'enseignants « École du dehors » ;
- appui aux démarches E3D (Établissements en Démarches de Développement Durable) et notamment formation des éco-délégués ;
- accompagnement de projets de naturalisation de cours d'école en liaison avec les communes avec l'appui technique du paysagiste du Parc ;
- quelque soient leurs thématiques, appui à des projets impliquant des partenariats avec les structures d'éducation populaire et/ou les communes.

V. Liaison avec les programmes scolaires

Les animations proposées doivent permettre aux enseignants de développer des projets en liaison notamment avec ces éléments du programme.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN_SPE_11/67/3/2015_programmes_cycles234_4_12_ok_508673.pdf

VI. Éléments à fournir au Parc

Les membres du réseau éducatif du Parc seront invités à :

- présenter les nouvelles animations/démarches proposées ;
- identifier clairement les animations/démarches existantes et déjà présentées au comité de sélection, qu'ils souhaitent proposer aux enseignants à la rentrée 2023/24.

Fournir au Parc pour chaque animation proposée dans le programme d'éducation au territoire (sur la forêt et sur tous les autres thèmes) :

- niveau scolaire,
- objectif(s) général(aux),
- par séquence : message, objectifs spécifiques, moyens, mode d'apprentissage, rythme, durée, matériel, lieux,
- le scénario pédagogique,
- les conditions particulières de mise en œuvre, si nécessaire,
- le tarif facturé à l'établissement scolaire,
- potentiellement, le temps nécessaire par classe et par école pour le suivi du projet et la nature de ce suivi.

VII. Procédure de sélection des propositions

Jusqu'au 2 avril : les membres du réseau communiquent leurs propositions au Parc.

Mi-avril : les propositions sont examinées par un comité qui statue sur le contenu du programme éducatif, il est constitué :

- de la présidente et de la vice-présidente de la Commission éducation
- de représentants de l'Education Nationale
- d'un membre du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc
- du chargé de mission éducation du Parc

Des propositions d'ajustements, des précisions sur les contenus, les déroulements peuvent être demandées aux structures.

Juin/juillet : le programme est mis en ligne sur le site du Parc, le document « Confluences » est mis à jour pour édition et transmission dans les établissements scolaires à la rentrée 2022/2023.

Ces projets seront sélectionnés

- au regard de la pertinence de la proposition vis-à-vis :
 - o des programmes scolaires,
 - o du profil des élèves
 - o et de la finalité et objectifs généraux définis par le Parc
- en veillant à respecter la cohérence territoriale et thématique des membres du réseau,
- au regard des critères de qualité définis dans le document ci-joint.

>>> Art. 5 Engagements sur la qualité de l'acte pédagogique*

*mis en oeuvre dans le cadre du programme éducatif du Parc



Avant l'intervention

Préparation de l'intervention

- ☐ Rédaction d'une grille de progression
- ☐ Mise en place d'un temps d'échange préalable avec l'enseignant
- ☐ Organisation matérielle de l'animation, dans le respect des réglementations

Adéquation avec le cadre partenarial

- ☐ Adéquation des contenus avec les programmes scolaires
- ☐ Réponse aux objectifs généraux du projet fixés par le Parc

Adaptation au public

- ☐ Adaptation des objectifs au public
- ☐ Adaptation des situations à l'âge du public

Site

- ☐ Intérêt pédagogique du site choisi
- ☐ Respect du site

Sécurité

- ☐ Sécurisation du site
- ☐ Sécurisation du groupe
- ☐ Formulation claire des consignes de sécurité

Pendant l'intervention

Construction et déroulement

- ☐ Présence d'un fil conducteur évident entre les séquences
- ☐ Mise en place d'une première séquence qui éveille l'intérêt du groupe
- ☐ Mise en place d'une dernière séquence qui apporte une conclusion à l'intervention
- ☐ Transmission de messages répondant à la problématique et au thème
- ☐ Définition d'objectifs précis et progressifs
- ☐ Pertinence des moyens d'interprétation

Intervenant

- ☐ Qualité de la relation avec les enfants
- ☐ Qualité de la relation avec les encadrants
- ☐ Implication de l'intervenant
- ☐ Capacité d'écoute et réactivité
- ☐ Clarté des explications et consignes (niveaux de langage et d'expression)
- ☐ Maîtrise du thème abordé
- ☐ Connaissance de l'intervention
- ☐ Connaissance du site

Après l'intervention

Evaluation

- ☐ Présence d'un document d'évaluation
- ☐ Structuration de l'auto-évaluation

Suivi du projet

- ☐ Pistes d'approfondissement : pour l'élèves et/ou l'enseignant
- ☐ Suivi à minima du projet de l'enseignant

6

Convention partenaire éducatif du Parc - mai 2013